

Délibération n°2023-03-006

Date de convocation : 1^{er} mars 2023

Conseillers en exercice : 45	Présents : 42	Votants : 43
------------------------------	---------------	--------------

Aide exceptionnelle de soutien aux populations victimes du séisme du 6 février 2023 ayant frappé la Turquie et la Syrie

L'an deux mil vingt-trois, le 7 du mois de mars à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Saint-Servais, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

Etaient présents M. JEZEQUEL Jean, M. MORRY Yvan, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CRENN Nicole, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme PORTAILLER Christine, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, M. CADIOU Bruno, M. GUEGUEN Philippe, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie, Mme QUILLEVERE Gwénaëlle

Avait donné
procuration Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent

Absents excusés M. BRETON Jean-Pierre
M. RIOU André

Absent /

Participait aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. MICHEL Bernard

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Lundi 6 février 2023 un séisme de magnitude de 7,8 s'est produit au sud de la Turquie à la limite avec la Syrie. Ce séisme est le plus fort enregistré en Turquie depuis le séisme d'Erzincan de 1939, faisant des dizaines de milliers de morts.

L'ONU a évalué le nombre de sinistrés à 26 millions, dont "environ cinq millions de personnes vulnérables". Elle a lancé, samedi 11 février 2023, un appel urgent pour collecter 42,8 millions de dollars.

Face à cette catastrophe naturelle, dans un esprit de solidarité, il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 4 000 € à destination du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) ouvert par l'État en direction des populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le bureau en date du 28 février 2023 ;
Vu la conférence des maires en date du 28 février 2023 ;
Ayant entendu son rapporteur, M. le Président ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 42 voix pour et 1 abstention (Anne Jaffrès) :

- **Décide d'attribuer une aide exceptionnelle de 4 000 € à destination du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) ouvert par l'État pour les populations victimes du séisme ayant frappé la Turquie et la Syrie.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 8 mars 2023.

Le Secrétaire de séance,
Bernard MICHEL.



Le Président,
Henri BILLON.

